

BRASSEUR, Patrice. *Dictionnaire des régionalismes du français de Terre-Neuve*, Tübingen : Niemeyer, 2001 (coll. *Canadiana Romanica* n° 15), 495 p.

Patrice Brasseur, co-auteur du *Dictionnaire des régionalismes de Saint-Pierre et Miquelon*¹ et de l'*Atlas linguistique du vocabulaire maritime acadien*², nous offre ici une nouvelle contribution à la connaissance des français d'Amérique. Un mot d'abord sur le caractère purement matériel de l'édition : une reliure cousue et une couverture cartonnée rendent le livre aisément consultable et augmentent sa durée de vie. En outre, la présentation en deux colonnes et en caractères d'imprimerie offre un aspect plus professionnel que les pages dactylographiées du dictionnaire de Saint-Pierre et Miquelon, publié en 1990 dans la même série (lequel perd ses feuilles volantes au bout de quelques heures de consultation). Les coquilles se font remarquablement rares³.

Cette nouvelle monographie présente d'une façon très professionnelle les particularismes lexicaux du français d'un isolat francophone de la péninsule de Port-au-Port, à l'extrême sud-ouest de l'île de Terre-Neuve. Le français que l'on y parle encore est à base d'acadien ; très influencé par l'anglais régional, il a aussi conservé quelques rares termes importés par des pêcheurs terre-neuvas ayant fait souche de façon clandestine à Terre-Neuve au XIXe siècle. La description lexicale proprement dite est précédée d'une longue introduction [IX-XLIV] qu'on lira avec profit : l'auteur esquisse une « Brève histoire de la péninsule franco-terre-neuvienne »⁴, puis détaille les « Aspects ethnographiques »⁵ et les « Aspects sociolinguistiques »⁶, pour déboucher sur « La marginalisation du franco-terre-neuvien ». « Le corpus » et « Les informateurs » nous sont présentés par un enquêteur chevronné qui sait bien montrer son attachement pour ses témoins. La structure des « Articles du dictionnaire » est exposée dans le détail ; assez élaborée, il ne lui manque que des renvois analogiques (sémasiologiques et onomasiologiques) pour être à la hauteur de ce que l'on est en droit d'attendre aujourd'hui d'un bon dictionnaire de langue. Parmi ses points forts, on notera l'usage d'un astérisque pour signaler qu'un mot régional apparaissant dans une citation est traité à la nomenclature, et d'une glose pour expliciter un régionalisme trop rare pour avoir droit à une entrée. Le texte lexicographique est ainsi toujours parfaitement décodable. L'introduction se termine par une longue présentation analytique des particularismes phonétiques, morphologiques et syntaxiques⁷ du parler franco-terre-neuvien, qui complète admirablement le dictionnaire

¹ P. Brasseur / J.-P. Chauveau, *Dictionnaire des régionalismes de Saint-Pierre et Miquelon*, Tübingen : Niemeyer, 1990 (coll. *Canadiana Romanica* n° 5), 745 p. (c. r. J.-P. Chambon, RLiR 56, 277-85 ; A. Thibault, VoxR 49/50, 543-53). Abrév. : SPM.

² L. Péronnet / R. M. Babitch / W. Cichocki / P. Brasseur, *Atlas linguistique du vocabulaire maritime acadien*, Ste-Foy (Québec), Les Presses de l'Université Laval, 1998 (collection *Langue française en Amérique du Nord*), 667 p. Abrév. : ALVMA.

³ P. XII : leur parents > leurs parents ; p. XXXIII, l'un des deux [taRnœv] aurait dû être transcrit [tʃnœv] ; p. XL, identitique > identique ; p. 6, s'agir une forme locale > s'agir d'une forme locale ; p. 37, *peccadille* > *peccadille* ; p. 48, la transcription [boku] est répétée à l'identique, ce qui laisse deviner que l'une d'entre elles aurait dû être quelque chose comme [buku] ou [bɔku] ; p. 60, jeune file > jeune fille ; p. 217, identifiée > identifiée ; p. 284, la césure du mot *régional-isme* a été mal réalisée (plutôt *régiona-lisme*) ; p. 318, Walllonie > Wallonie ; p. 491, *Labarador* > *Labrador*.

⁴ Des voyages de Jacques Cartier à la fin du 18^e siècle : quelques dates. – Le 19^e siècle. – Les derniers immigrants. – La population franco-terre-neuvienne au 20^e siècle. – La population amérindienne.

⁵ Notes sur les conditions de vie en 1930. – La pauvreté. – La nourriture. – Les distractions. – La médecine traditionnelle. – Les déplacements. – Croyances religieuses et manifestations diaboliques.

⁶ L'environnement anglophone et le bilinguisme. – L'école. – Le français du Canada comme nouvelle norme.

⁷ Deux petites remarques : « Je m'ai pas marié » (p. XLV) n'illustre pas l'emploi de l'auxiliaire *avoir* avec les verbes de mouvement (quoi que l'on puisse penser du mariage), mais avec les verbes réflexifs. Quant à l'omission de *que* (pronom relatif ou conjonction), elle pourrait fort bien être due à l'influence de l'anglais : « Tu peux faire la grosseur tu veux » (point 11.10.2) serait en anglais « You can do the size you want », et « I m'a dit i me connaissait » (point 11.11) se traduit par « He told me he knew me ».

proprement dit. Celui-ci occupe 478 pages bien remplies ; il est suivi d'une longue bibliographie [479-491] et de deux annexes. On regrettera l'absence d'index : il aurait été extrêmement profitable, pour la caractérisation de cette variété de français, de connaître le nombre de mots typiques du français acadien – ou plus précisément encore du français de telle ou telle subdivision du domaine acadien (comme l'Île du Cap-Breton), de Saint-Pierre et Miquelon, ou des côtes de la Manche et de la Bretagne. Un index onomasiologique aurait aussi été apprécié.

En ce qui concerne la théorie des français régionaux, on remarque dans les commentaires historico-comparatifs que l'auteur travaille essentiellement avec des sources lexicographiques dialectales, ce qui ne peut que l'amener à situer la plus grande partie des matériaux étudiés dans un cadre lui aussi dialectal. La riche bibliographie ne compte pas un seul ouvrage traitant le français régional de France⁸, de Belgique ou de Suisse⁹ ; les phénomènes étudiés ne sont intégrés à l'histoire du français que lorsque les sources dialectales n'ont rien donné, forçant l'auteur à se tourner vers le TLF ou le Grand Robert. Schématiquement, les commentaires historiques se présentent le plus souvent comme suit : « Mot attesté dans les parlers canadiens (*références bibliographiques*), ainsi que dans les dialectes de l'Ouest français (*références bibliographiques*), v. FEW [etc.] ». Pourtant, les sources permettant de dresser l'histoire du français régional de France sont très nombreuses et couvrent pratiquement toute l'histoire de la langue ainsi que toutes les régions de France ; le commentaire accompagnant l'article *rester* du *Dictionnaire des régionalismes de France*, par exemple, en offre une bonne illustration. Les références systématiques au FEW sont très louables, mais présentées de cette façon elles ne contribuent guère à l'autonomisation de l'étude du français régional par rapport à la dialectologie et à l'atlantographie galloromanes¹⁰. S.v. *déjeuner* « prendre le repas du matin », l'auteur nous dit que « Cet emploi, enregistré par les dictionnaires français sans marque d'usage [...] ou comme vieux et régional [...], est très répandu dans les parlers dialectaux français (FEW [...]). » Cette dernière information ne présente absolument aucun intérêt pour l'histoire du mot français. L'emploi ici traité n'est devenu régional que par suite du déplacement de l'heure des repas à Paris au début du XIXe siècle ; c'est cela qu'il fallait dire. Certaines formulations laissent d'ailleurs songeur ; ainsi, s.v. *oui* adj. « si (en réponse à une interrogation négative) », on apprend que « Cet emploi, également commun au Québec [...] et à SPM [...] est enregistré aussi en français [...], où il nous paraît régional et/ou populaire aujourd'hui. » Le « français » dans cette phrase n'est plus une langue mais un territoire, qui semble exclure l'Amérique. N'aurait-il pas mieux valu écrire « en France » ?

Sur la bibliographie, on notera également l'absence d'ouvrages portant sur la problématique de la « mort des langues » (*language death*), bien illustrée entre autres par des études sur le français cajun, proche parent de la langue des Franco-Terre-Neuviens. La simplification des paradigmes, combinée à une forte polymorphie et à une extrême variabilité dans le choix des variantes (phénomènes bien illustrés dans l'introduction), ainsi que le recours massif à l'emprunt et à l'alternance codique, sont caractéristiques d'une telle situation. Les

⁸ Sauf la petite monographie *Le parler normand* (Paris : Rivages, 1990) de l'auteur, dont on ne sait justement pas toujours très bien si elle traite le français régional de Normandie ou le patois normand.

⁹ Si les *Variétés géographiques du français de France aujourd'hui* (Bruxelles : Duculot, 1999) et le *Dictionnaire des régionalismes de France* (Bruxelles : Duculot, 2001 ; abrég. DRFr), tous les deux sous la direction de P. Rézeau, sont parus trop tard pour avoir été pris en compte par l'auteur, il aurait pu en revanche tirer parti du *Dictionnaire suisse romand* (A. Thibault, Genève : Zoé, 1997 ; abrég. DSR), paru un an avant le *Dictionnaire historique du français québécois* (Québec : P.U.L., 1998 ; abrég. DHFQ), cité en bibliographie ; de nombreux archaïsmes communs à toute la périphérie francophone y ont été traités (cf. *bec, chambre de bain, mitaine, musique à bouche et trempe*, tous présents dans le dictionnaire ici recensé).

¹⁰ Sur ce sujet, v. Fr. Lagueunière, « Le traitement de la variation diatopique en français moderne dans le *Französisches Etymologisches Wörterbuch* », dans *Atti del XXI Congresso Internazionale di Linguistica e Filologia Romanza*, Tübingen : Niemeyer, 1998, vol. III, pp. 387-95.

conflits entre la langue vernaculaire et la langue d'enseignement, dont il est question dans l'introduction (§ 4.2 et 4.3), ne sont que la répétition de la crise vécue en Louisiane il y a une génération déjà ; on aurait pu le mentionner.

Nomenclature

La nomenclature est très riche et correspond, on le voit bien, à des centaines d'heures d'enregistrement. On peut l'évaluer à environ 2000 entrées, ce qui témoigne d'une grande richesse lexicale pour une communauté linguistique évaluée à moins d'un millier d'âmes et vivant depuis toujours dans un relatif isolement, voire autrefois dans une quasi-clandestinité.

Il est permis de se demander si le verbe *bavasser* 'bavarder, parler beaucoup' (p. 47) y a bien sa place. Comme l'écrit l'auteur, « il est aujourd'hui familier (Rob 1, 902a ; GLLF 398b) ou vieilli, péjoratif et familier (TLF 4, 393b). » ; pas un mot sur une quelconque restriction diatopique. Il est vrai que le *Volume de présentation* du *Dictionnaire du Français Québécois* (Ste-Foy : Presses de l'Université Laval, 1985 ; abrégé. DFQPrés) l'avait inclus à sa nomenclature, mais la lecture du commentaire donne à penser que les lacunes de la lexicographie française sont les principales responsables de cette erreur d'appréciation. Le mot est absent du *DHFQ* (1998), et surtout du *DRFr* (2001).

D'autre part, le mot *fourbir* v. tr. que l'on relève dans l'exemple n° 1 de l'article **GUÉ-NILLE** ainsi que dans l'exemple n° 3 de l'article **PLACE** aurait eu droit à un article (v. Y. Cormier, *Dictionnaire du Français Acadien*, Montréal : Fides, 1999 s.v. *forbir*). C'est aussi le cas de *paye de vieux* loc. nom. f. « pension de retraite » qui apparaît dans l'exemple n° 2 de l'entrée **PETITESSE**.

Transcription phonétique

Un tableau des symboles précède l'introduction ; le symbole du [o] fermé y manque, alors qu'on le rencontre bel et bien dans le corps de l'ouvrage (v. par exemple s.v. *eau* [o]). La prononciation ouverte ([ɔ]) de la voyelle finale de *plaineau* aurait demandé un commentaire (mais il est vrai que la prononciation du franco-terre-neuvien connaît une très grande variabilité, probablement due à son statut de langue en pleine déliquescence). Les aspirées dites « saintongeaises » ont été transcrites par d'inhabituels digraphes, respectivement [ʃh] et [ʒfi] pour la sourde et la sonore. Le *r* des Franco-Terre-Neuviens nous est présenté comme celui du « français général » [XXXIV], mais le symbole qui le transcrit est celui du *r* uvulaire roulé ([ʀ]) à la Edith Piaf, et non celui du *r* uvulaire constrictif ([ʁ]), plus courant en français ; en fait, l'auteur utilise ce dernier symbole pour transcrire le *r* anglais rétroflexe dans les mots d'emprunts ; il aurait plutôt fallu employer le symbole [ɻ]. Il est d'ailleurs remarquable que les locuteurs ne connaissent pas le *r* apical roulé pratiqué par la plupart des communautés acadiennes ; ce phénomène peut certainement contribuer à mieux cerner l'origine de la variété de français parlée à Terre-Neuve. – Au point 9.1.7.1. de l'introduction, l'auteur traite l'ouverture de [e] en [ɛ] dans des mots comme *café* ou *thé*, prononcés comme s'ils s'écrivaient *cafè* ou *thè*. Mais il présente dans la foulée des cas où cette ouverture peut, selon lui, aboutir à [a]. Si cela est correctement illustré par les mots *coupée* et *assez*, en revanche les mots *exprès*, *jamais*, *mais* et *après* illustrent quant à eux l'ouverture de [ɛ] en [a] (et non de [e]). Cette ouverture est bien attestée en franco-québécois (on peut encore l'entendre aujourd'hui, dans la langue rurale et archaïque). La forme verbale [ʒ dira], citée dans le même paragraphe, pourrait donc correspondre tout autant à un conditionnel qu'à un futur. – Au point 9.1.9.1.3., [pəze] « peser » n'est pas un bon exemple de [e] > [ɔ] en syllabe initiale. – Au point 9.1.11., les rares diphtongaisons pourraient, selon l'auteur, « être dues à des contacts récents avec le québécois populaire ». Si cela est tout à fait possible pour *père*, *mère* ou *affaire*, c'est en

revanche moins probable pour *malade* (dont le *a* tonique ne diphtongue pas en franco-québécois, car il est antérieur et non postérieur) et *messe* (dont la voyelle est brève et ne diphtongue pas non plus, contrairement à celle d'un mot comme *maître*). – Au point 9.2.3., plutôt que de « l'explosion » des occlusives sourdes initiales, on parlera de leur caractère d'aspirées (prononcées avec ouverture des cordes vocales, comme en anglais ou en allemand). – Au point 9.2.10, plutôt que « Un ancien [l] palatal devenu final perd son élément palatal », on dira plus correctement « La latérale palatale [ʎ] devient apico-alvéolaire ([l]) ». – Au point 10.1.5.2., les formes verbales *j'ai*, *je vivrai* et *vous vivrez* illustrent l'évolution phonétique de [e] final, et non de [ɛ].

L'influence de l'anglais

Dans l'ensemble, l'auteur connaît bien l'anglais et use à bon escient du recours à la langue d'adstrat pour expliquer de nombreux phénomènes lexicaux. Quelques-uns lui ont toutefois échappé :

- Le mot-vedette **BACKER** 'refuser d'avancer ou reculer (en parlant d'un cheval)' est transcrit « [bɔ̃ke], rarement [bɔ̃kɛ] » (p. 38). Si la première transcription doit bien correspondre à l'anglais *to back*, comme l'indique l'auteur, la seconde correspond à l'article **BOQUÉ** '(cheval) qui ne veut pas tirer et recule' (p. 64), rattaché par l'auteur à la famille de fr. *bouquer* 'bouder' (FEW 1, 558a, *BUCCO-). Or, il existe déjà un article **BOQUER (SE -)** 'bouder, se fâcher' (p. 70). On pourrait alors légitimement se demander si *boquer* n'est pas influencé par l'anglais *to balk* [bɔ:k], de même sens (v. OED² s.v. *to balk*², II 3 a). Cet exemple illustre bien l'importance des renvois : si l'auteur avait systématiquement établi un réseau de relations d'un article à l'autre, tissant ainsi une macro-structure beaucoup plus solide, ces trois articles n'auraient pas été abandonnés à eux-mêmes.
- Le mot *billion* à Terre-Neuve ne doit vraisemblablement rien à un vieil emploi français ; plutôt que d'un archaïsme dont le maintien a été favorisé par l'anglais, comme le propose l'auteur, il s'agit vraisemblablement d'un emprunt pur et simple. Le mot *billionnaire* 'milliardaire' est présenté comme une « création locale, sur le modèle de *millionnaire* ». Plutôt que d'une création, il s'agit encore une fois d'un emprunt pur et simple à l'anglais *billionaire* (att. dp. 1861, v. OED²).
- Le mot *blâme* n. f. 'faute' (*la blâme sur l'Angleterre ; c'est moi qui portait la blâme*) n'a été commenté par l'auteur que du point de vue du genre grammatical. Or, le sens n'est pas celui que l'on attendrait et s'explique probablement comme calque de l'anglais (*put the blame on England* 'c'est la faute à l'Angleterre' ; *I was the one to blame* 'c'était ma faute, c'était moi le coupable').
- L'interjection *dame !* est transcrite « [dam], rarement [dæm] ». Dans le deuxième cas, il semble bien y avoir eu fusion avec l'interjection anglaise *damn !* [dæm] « clipped form of *damned* », très fréquente en anglais (OED²).
- L'interjection *maussesse* est présentée comme une « Altération euphémique de *maudit*, à valeur de juron atténué ». S'il est vrai qu'on peut effectivement la ressentir et l'interpréter de cette façon a posteriori, il n'en reste pas moins qu'il s'agit au départ d'un emprunt direct à l'interjection anglaise *Moses !*, littéralement « Moïse ! » ('used as an oath or expletive' att. dp. 1840, v. OED² s.v. *Moses* 1c). Il ne faut donc pas s'étonner qu'elle soit absente de FEW 6/1, 83a, MALEDICERE ; il faudrait toutefois ajouter un étymon MOSES à FEW 18, 86b, entre MORSE et MOTION.
- L'emploi de *médecine* n. f. avec le sens de « médicament », archaïque et périphérique en français, coïncide avec le sens de l'anglais *medicine* (v. OED² s.v. *medicine*¹ 2 a :

« Any substance or preparation used in the treatment of disease; a medicament »). La langue anglaise a certainement contribué au maintien de l'archaïsme.

- Le mot *pierre* n. f. pour désigner le noyau d'un fruit, emploi « localisé précisément dans les Côtes-d'Armor entre Saint-Brieuc et Saint-Malo », pourrait bien avoir bénéficié du soutien de l'anglais *stone* « the hard wood-like endocarp of a *stone-fruit* or drupe, inclosed by the pulpy pericarp, and inclosing the seed or kernel » (OED² s.v. *stone* 12).
- S.v. *record* n. f. 'disque' (transcrit [R[kœd]]) et *recorder* v. tr. 'enregistrer' (transcrit [Rkœrde]), tous les deux des emprunts à l'anglais *record*, l'auteur s'étonne que la prononciation du verbe « n'est pas conforme à la base *record* empruntée à l'anglais », et se demande s'il s'agit « d'une extension d'emploi du verbe vieux en français *recorder* 'répéter qch afin de le savoir littéralement' ». Il faut simplement savoir qu'en anglais, le substantif est accentué sur la première syllabe ([ˈrɛkɔːd]) et le verbe (parfaitement homographe) sur la seconde ([rɪˈkɔːd]) ; v. *Dictionnaire général français-anglais / anglais-français*, Paris : Larousse, 1994. Les prononciations respectives sont donc tout à fait plausibles en franco-terre-neuvien.
- S.v. *temps*, la locution conj. *par le temps que (+ ind.)* 'd'ici à ce que (+ subj.)', présentée comme une « locution originale » par l'auteur, représente fort certainement un calque de l'anglais *by the time*, de même sens. Elle est courante au Canada dans l'usage de certains locuteurs bilingues.
- « *Whatever* est un emprunt direct à l'anglais, *whatever que c'est*, une locution particulière, qui n'est pas sans correspondants dans les parlars acadiens ». En fait, *whatever que c'est* 'quoi que ce soit' est un calque de l'anglais *whatever it/ that is*, très fréquent dans l'usage familial.

Remarques ponctuelles

- S.v. *blonde* n. f. 'fiancée, bonne amie' (on notera en passant le caractère archaïque de la métalangue définitionnelle), il fallait citer DFQPrés.
- S.v. *bordée* n. f. 'chute (abondante) de neige', le mot n'est pas attesté qu'à SPM et en Acadie ; c'est aussi le terme le plus courant au Québec pour désigner ce phénomène météorologique (v. par ex. le GPFC¹¹).
- S.v. *chambre de bain*, ce n'est pas par « euphémisme » que le mot s'emploie pour 'w.-c.', mais par simple métonymie, la cuvette des w.-c. se trouvant le plus souvent dans la salle de bain.
- S.v. *démancher* v. tr. 'abîmer', il aurait fallu noter que le mot est aussi très fréquent en franco-québécois, bien qu'avec des sens légèrement distincts ('défaire, déglinguer, disloquer' *Dictionnaire du français plus*, Montréal : C.E.C., 1988 ; abrégé. DFPlus).
- S.v. *enregistreuse* n. f. 'magnétophone', ce mot que l'auteur n'a pas trouvé dans la lexicographie est tout à fait courant en français québécois (v. *Dictionnaire Québécois d'Aujourd'hui*, Montréal : Dicorobert, 1992 ; abrégé. DQA).
- S.v. *fumelle* n. f. 'femme, fille (parfois péjoratif)', l'auteur note « que l'emploi [du mot *fumelle* au sens de] 'femme' est admis en français (TLF 8, 731a, s.v. *femelle*) mais qu'il nous paraît populaire et péjoratif (Rob 4, 449a), ce qui n'est pas nécessairement le cas au Canada ». Nous préférons mettre P. Brasseur en garde : qu'il ne s'avise pas d'employer le mot *femelle* au Canada pour parler d'une femme ! Il passerait pour un terrible macho ou, au mieux, pour un véritable dinosaure. L'amusante naïveté dont

¹¹ *Glossaire du Parler Français au Canada*, Ste-Foy : Les Presses de l'Université Laval, 1968 (reprint de l'original de 1930).

fait preuve l'auteur s'explique par le caractère archaïque de la langue décrite dans la plupart de ses sources pour le français canadien. S'il connaissait Montréal aussi bien que Port-au-Port, ce genre de maladresse lui serait épargné.

- S.v. *gomme* n. f., le sens 2 ('chewing-gum') ne serait pas signalé au Canada selon l'auteur. Or, il y est tout à fait courant ; v. par ex. DQA s.v. *gomme*. Les dictionnaires différentiels ne mentionnent pas cet emploi parce qu'on le trouve sans marque dans la lexicographie générale.
- S.v. *jackatar* n. m., la deuxième acception n'est pas « surnom que les Francophones donnent aux Anglophones », mais bien « surnom que les Anglophones donnent aux Francophones » (d'après les deux citations illustrant le sens du mot).
- S.v. *knack* n. m. 'tour de main', le commentaire est absent. Il s'agit simplement d'un emprunt direct à l'anglais : « The 'trick' of dexterous performance; an acquired faculty of doing something cleverly, adroitly, and successfully (now the leading sense) » OED² s.v. *trick*², 2.
- S.v. *litrée* n. f. 'contenu d'un litre' on peut lire : « dérivé de *litre* [...] peut-être emprunté à l'argot du 19^e siècle ». Il aurait fallu signaler l'importance de ce mot pour la caractérisation de l'état de langue étudié ; il s'agit en effet de l'une des rares lexies dans tout le dictionnaire dont l'existence ne peut s'expliquer que grâce à l'intermédiaire des pêcheurs français réfugiés clandestinement à Terre-Neuve au 19^e siècle. Tout le vocabulaire du système métrique était à peu près inconnu de la plus grande partie de la population canadienne jusqu'à l'instauration du système international de mesures en 1975 ; il n'est pas étonnant que ce mot soit absent de tous les registres.
- S.v. *mangeur*, la lexie *mangeurs de harengs* est définie comme suit : « dénomination moqueuse des anglophones » ; plutôt « dénomination moqueuse pour désigner les francophones » (d'après les deux citations).
- S.v. *marionnettes* n. f. pl. « aurores boréales », l'auteur affirme en citant Pascal Poirier (*Le Glossaire Acadien*, éd. crit. établie par P. M. Gérin, Moncton : Les Editions d'Acadie, 1993) que cette dénomination est également attestée en Louisiane. Étonné que des aurores boréales puissent être admirées aussi loin que dans le sud des États-Unis, nous avons consulté le glossaire de Poirier, selon lequel ce mot ne serait attesté en Louisiane que pour désigner un oiseau aquatique, autrement connu sous le nom de *bufflehead duck*.
- S.v. *musique à bouche*, cette lexie serait « ignorée des parlers dialectaux de France, sauf de ceux de Savoie ». Une petite incursion dans la lexicographie des français régionaux nous enseigne toutefois qu'elle est connue dans le français de Franche-Comté et de Provence, ainsi qu'en Suisse romande (v. DSR s.v.).
- La lexie *patois* n. m. est définie comme « mot patois », sur la seule base de l'exemple suivant : « C'est des patois qu'il avioint comme ça ! ». Il serait assez étonnant que les locuteurs franco-terre-neuviens sachent ce que c'est qu'un patois tel qu'on l'entend en France. Il s'agit ici plutôt de la seconde acception donnée par le GPFC, « façon de parler (locution, mot, juron) qui revient habituellement dans le discours » ; cf. encore « mot qu'une personne utilise comme juron » (DQA).
- La lexie *roue de neige* a reçu comme définition « banc de neige ». C'est le seul cas dans tout l'ouvrage, à notre connaissance, où un particularisme du français d'Amérique est employé sans marque dans la métalangue définitionnelle. Comme il ne s'agit pas d'un choix politique volontariste et réfléchi (comme dans le cas du DFPlus ou du DQA) mais d'une simple négligence (et d'une incohérence rédactionnelle), il aurait mieux valu avoir recours à une véritable périphrase définitionnelle (comme « Amas de neige soufflée par le vent, en particulier lors d'une tempête », v. DSR s.v. *menée*). Du

reste, les périphrases définitionnelles sont toujours préférables aux synonymes (à éviter car souvent polysémiques).

- S.v. *slush* n. f. ‘neige détremée’, un renvoi à l’article du DHFQ est indispensable.
- Le verbe *sneaker* ‘fureter’ est aussi connu au Québec (v. G. Dulong, *Dictionnaire des Canadianismes*, Montréal : Larousse Canada 1989 – du reste, un très mauvais ouvrage, v. notre compte rendu dans RLiR 54, 613-7).
- S.v. *sookie* n. m. ‘terme d’affection à un enfant ou un animal’, on apprend que « ce substantif emprunté à l’anglais est typique de l’argot de Nouvelle-Zélande et d’Australie, où il dénomme une personne timide, un poltron, un nigaud, et a pour origine une forme dialectale de *to suck* ‘sucrer, téter’ ». Etant donné l’éloignement géographique d’une part et la différence de sens d’autre part, on est en droit de se demander s’il y a un quelconque rapport entre les deux ; peut-être s’agit-il de dérivations indépendantes. Cela dit, il est quand même problématique qu’on ne retrouve pas le mot dans les sources disponibles pour l’anglais canadien. Si toutefois il devait y avoir un lien entre cette expression terre-neuvienne et l’argot des antipodes, nous aurions là une éloquente démonstration de l’apport de la dialectologie canadienne-française à une meilleure connaissance de l’histoire des parlers canadiens anglais.
- S.v. *trouver*, on attire l’attention du lecteur sur la forme de l’ind. fut. *je trouverai*, en précisant dans le commentaire : « La forme de futur a été relevée au Canada (GPFC) ». Or, cette forme est standard. Vérification faite dans le GPFC, il s’avère qu’il s’agit en fait des formes *trouverrai* ou *trouvérai*.
- L’anglicisme *windshield* ‘pare-brise’ est également usité au Québec et peut encore s’entendre aujourd’hui, malgré les efforts réalisés dans la francisation du vocabulaire de l’automobile.
- S.v. *zhuitre*, l’auteur a oublié de mentionner qu’il s’agit d’un cas d’agglutination du -s de liaison (alors qu’il le signale pour *zoie* et *zyeux*).

Dans l’ensemble, nous avons là une excellente contribution à la connaissance d’une variété particulièrement méconnue de français d’Amérique, qui a demandé à son auteur une importante somme de travail. Qu’il trouve ici l’expression de notre gratitude.

André THIBAUT
Strasbourg